ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses

Question écrite n° 31731

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les suites données au rapport annuel sur la situation et les perspectives des finances publiques de la Cour des comptes. La Cour préconise l'augmentation de la durée du travail des fonctionnaires. Il lui demande si le Gouvernement entend faire suite à un tel programme de rigueur, programme injuste et inefficace économiquement.

Texte de la réponse

La réforme des 35 heures est une mesure de politique économique mise en place à partir de l'année 2000, fixant la durée légale du temps de travail à temps plein à 35 heures par semaine, en moyenne annuelle, au lieu de 39 heures précédemment, en contrepartie d'une plus grande flexibilité des horaires. La modification de cette durée légale du travail n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31731
Rubrique : Finances publiques
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2013, page 7084
Réponse publiée au JO le : 3 décembre 2013, page 12724